



LES LAURIERS DES COLLECTIVITÉS LOCALES

Meurthe-Et-Moselle

LES CRITÈRES DE SÉLECTION

- Originalité de l'initiative
- Durabilité de l'initiative (pour éviter les simples coups de communication)
- Impact visible de l'initiative (résultats concrets observés)
- Association de la population au projet
- Pourcentage budget communal investi sur l'initiative
- Aboutissement du projet en 2016/2017

Le réseau des agences locales des trois journaux fera remonter les initiatives ayant fait l'objet d'un traitement rédactionnel durant l'année écoulée. Cette liste sera établie par département. Parallèlement à ces propositions, il est impératif que les collectivités possédant une parfaite connaissance de leur territoire et des actions qui y sont menées fournissent leur liste de nominés.

Vous trouverez ci-joint un formulaire à remplir et à retourner à :
lerlauriers@estrepublikain.fr

LE JURY

- 1 représentant de chaque partenaire
- 1 représentant du Républicain Lorrain, L'Est Républicain et Vosges Matin

Un fichier commun, établi avec les dossiers des agences locales de l'Est Républicain, de l'ADM54 constituera la liste définitive des nominés soumise à délibération du jury.

Nous comptons sur un retour de dossier, nous permettant ainsi d'identifier les projets réalisés dans vos communes.

Si vous souhaitez nous contacter pour de plus amples informations :

Service Communication

Tél. : 03 87 34 17 05

Mail : catherine.bourguignon@republikain-lorrain.fr

Réservez dès à présent votre date du jeudi 12 octobre 2017.



LES LAURIERS

DES COLLECTIVITÉS LOCALES

Le Républicain
Lorrain

L'EST
RÉPUBLICAIN

Vosges
matin

Fiche Projet

Structure porteur de projet :

Personne référente (coordonnées) :

Intitulé du projet :

Objectifs de l'action :

Bénéficiaires / Publics :

Date aboutissement projet :

Descriptif de l'action :

Préciser s'il s'agit d'une action entièrement nouvelle ou de la poursuite d'une action existante : préciser alors la date de lancement de l'action, les résultats obtenus, les partenaires financiers, etc...

1- **Nature de l'action (10 lignes maximum)** : Description de l'action, sa justification par rapport à un besoin identifié, son articulation éventuelle avec d'autres initiatives ou acteurs locaux, d'autres plans ou programmes

2- **Originalité ou intérêt du projet** :

3- **Calendrier de réalisation** :

4- **Coût du projet - Montage financier (subventions)** :